

prêts consentis sous l'empire de la loi ait atteint 513 millions. Quoi qu'en dise l'honorable député, la loi a aidé les cultivateurs du pays.

M. Charlton: En effet. De fait, vous introduisez une évaluation des ressources dans cette loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

L'hon. M. Harris: Tout ce que je sais, c'est que mon honorable ami était en faveur de cette loi lorsqu'elle a été adoptée.

M. Charlton: En effet, en effet. Que pouvons-nous faire? On nous avait soumis une loi qu'il fallait prendre ou laisser. Ce que je dis, c'est que le ministre admet lui-même qu'on introduit une évaluation des ressources dans la loi, parce que le cultivateur qui a du crédit peut emprunter de la banque à 5 p. 100.

Le cultivateur dont le crédit n'est pas bon peut encore aller à la banque et obtenir de l'argent à 5 p. 100, et le Gouvernement garantit ce risque. En réalité vous mettez dans la mesure une évaluation des ressources.

A la dernière page du rapport figurent les réclamations des banques de 1945 à 1954. Il y a eu 282 demandes formulées par les banques et remboursées par le Gouvernement. Elles représentaient un total de \$149,814. Le ministre peut-il me donner la répartition de ces chiffres par provinces?

L'hon. M. Harris: Non. Tout ce que je peux indiquer, c'est la répartition sur les différentes années financières. Le renseignement que souhaite obtenir le député prendra quelque temps à établir.

M. Charlton: Le tableau par année existe.

L'hon. M. Harris: Parfaitement. Si le député veut savoir comment ces données se répartissent sur les provinces, je me ferai un plaisir de me documenter, mais cela prendra un certain temps.

M. Charlton: La répartition par province indique presque tous les autres détails. Nous avons le tableau par province indiquant le montant du prêt et la raison pour laquelle il est consenti.

L'hon. M. Harris: Ma promesse ne suffit-elle pas au député? Je lui obtiendrai ces données.

M. Pearkes: Le crédit à l'étude a également trait à la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants. L'administration est-elle distincte pour chacune de ces lois, ou est-ce le même personnel qui se charge de l'application des deux mesures? Est-il possible de savoir quelle partie de ce montant d'environ \$74,000 est affectée à l'application de la loi sur les prêts commerciaux

[L'hon. M. Harris.]

et professionnels aux anciens combattants et quelle partie est affectée à l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

L'hon. M. Harris: Le personnel du ministère des Finances applique cette loi et fait tout le travail.

M. Pearkes: Pouvez-vous me dire, s'il vous plaît, si l'on présente encore des demandes de prêts aux termes de cette loi?

L'hon. M. Harris: Oui; 185 prêts ont été accordés au cours de l'année financière 1954-1955.

M. Pearkes: Je veux savoir si le nombre de prêts diminue ou non. La diminution est-elle rapide ou non? Le crédit afférent à l'application de ces lois laisse voir une diminution générale de \$12,000. Cette diminution peut s'expliquer par le moins grand nombre de demandes présentées aux termes de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.

L'hon. M. Harris: Ils ont diminué jusqu'à ces deux dernières années, alors qu'il y a eu une faible augmentation parce que les anciens combattants de la guerre de Corée ont tiré parti de ces prêts. Sauf cette exception, les demandes ont diminué.

M. Pearkes: Ces prêts ne peuvent être consentis qu'aux ex-militaires de Corée et celui qui s'engagerait maintenant ne serait pas admissible?

L'hon. M. Harris: Non.

M. Pearkes: Nous pouvons donc prévoir une diminution?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Regier: Je veux appuyer les observations du député de Brant-Haldimand. C'est un fait bien reconnu que le Canadien moyen parfaitement solvable peut emprunter de l'argent d'une banque à 5 p. 100 et il est ridicule que le gouvernement assure les banques contre des pertes, quand elles prêtent de l'argent à ce taux. L'autre jour un ministre m'a signalé que le gouvernement d'Ontario obtenait de l'argent à 3 p. 100; je suis donc sûr que le gouvernement du pays pourrait en obtenir à un taux moindre. Je crois que les banques pourraient faire ces prêts à 4 p. 100 ou même à 3 p. 100.

Je ne dis pas cela sous le coup du moment; depuis quelque temps, en effet, je me préoccupe de ce que le gouvernement du Canada se lance dans l'assurance au sujet des prêts sur les maisons de la loi nationale sur l'habitation, à l'égard desquels le taux d'intérêt est de 5 p. 100 et a été même plus élevé. Il n'y a pas si longtemps, les banques ont sponta-